

PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE ESCLAUZELS

ECHELLE 1/5000e

Prescription
Débat sur le PADD
Arrêté
Enquête publique
Approbation

20 septembre 2017
22 avril 2021
25 septembre 2023
du 25 mars au 30 avril 2024
27 novembre 2024

CARN relief rural concept Ellip SIG

Zones
-1 Limites des zones
UA : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
UB : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
UC : zone urbaine correspondant à la butte de Beauréard
UD : zone urbaine dédiée aux secteurs résidentiels pavillonnaires
UG : zone urbaine dédiée aux équipements publics
UA : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
AU : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
AUB : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
AUC : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux
AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
2AU : zone à urbaniser fermée

A : zone agricole
Aa : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
Axt : secteur de taille et de capacité d'accès limitées (STECAU) à dominante agricole
N : zone naturelle ou forestière
Nt : secteur de taille et de capacité d'accès limitées (STECAU) à dominante naturelle ou forestière
Nv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

Descriptions
■ Bâtiment susceptible de change de destination en zone A ou N
■ Élement à préserver pour raison écologique
■ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
■ Raisons patrimoniales et écologiques
■ Murs à préserver pour raisons écologiques
■ Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
■ Secteur de taille et de capacité d'accès limitées (STECAU) en zone A ou N
■ Emplacement réservé
■ Espace boisé classé
■ Zone patrimoniale paysagère à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
■ Zones humides à protéger

Risque inondation
■ Enveloppe des PRPI : risque d'inondation
■ Risque d'inondation connu, hors zone PRPI

Cadastre
■ Bâti
■ Réseau
■ Subdivision fiscale
■ Limites communales

